

## Réponse à Mise en Demeure

### Réhabilitation du CW 108 sur 20 Km Rocade côtière entre Marsa Ben M'Hidi et Ghazaouet

En réponse à la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tlemcen, parue sur le quotidien L'Expression en date du 16/07/2017, prescrivant à l'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du **Marché N° 25/2013, relatif aux Travaux de Réhabilitation du CW 108 sur 20 Kms** rentrant dans le cadre de l'opération ayant pour intitulé « **Réalisation de la rocade côtière entre Marsa Ben M'Hidi et Ghazaouet (1<sup>ère</sup> tranche)** », de :

- Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général ;

Dans un délai de Soixante (60) jours ;

L'Entreprise, SPA Groupe ETRHB HADDAD :

- Relance le Maître de l'Ouvrage pour l'approbation de l'Avenant N°02 concernant les travaux supplémentaires, introduit en date du 24/10/2016 et la délivrance de l'ordre de service de reprise des travaux, qui sont à l'arrêt à ce jour sur Ordre de Service du Maître de l'Ouvrage N° 518/2017.
- Attire l'attention du Maître de l'Ouvrage sur le retard considérable dans le paiement des situations des travaux. Le dernier paiement relatif à la situation N° 20 du mois de Mars 2016 n'a été encaissé qu'au mois de février 2017, soit après 01 année de retard.
- Sollicite le Maître de l'ouvrage pour le paiement des **situations des travaux N° 21 du mois de mai 2016 et la N° 22 du mois de Juillet 2016, d'un Montant cumulé de 109 924 824,20 DA/TTC**, toujours en souffrance, auquel s'ajoute une production stockée de **47 566 393,29 DA/TTC**; soit un total **157 491 217,49 DA/TTC**.
- Signale que les ODS d'arrêt répétitifs, pour des contraintes d'emprises, d'intempéries et d'approbation d'avenant ; d'une durée globale de 18 mois, ordonnés par le Maître de l'Ouvrage ont engendré des immobilisations des moyens humains et matériels et des perturbations dans la programmation des travaux, ayant fait subir à l'Entreprise un impact financier estimé à **78 891 443,21 DA/TTC**.

**TOTAL CREANCES + PRODUCTION STOCKEE + PREJUDICE**  
**= 236 382 660,70 DA/TTC**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.

## Réponse à Mise en Demeure

### Raccordement à l'Autoroute EST - OUEST Dédoublément Route reliant Echangeur EST Bouira à S.E.Ghozlane - Lot 03

L'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du Marché N°81/DTP/2012, relatif à la réalisation des travaux de Raccordement vers l'Autoroute EST - OUEST: Dédoublément de la route reliant l'échangeur EST de Bouira à la ville de Sour El Ghozlane sur 23 Kms - Lot 03 du PK 11 + 000 (El Hachimia) au PK 16 + 500 (Sour El Ghozlane).

- Prend acte de la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Bouira, parue sur le quotidien L'Expression en date du 16/07/2017, prescrivant à L'Entreprise de :
  - Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
  - Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
  - Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
  - Respecter les engagements contractuels en général ;
- Précise que les travaux, objet du Marché ne sont jamais arrêtés sans motif valable et que le projet dispose, sur place, des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation et au bon achèvement des travaux et au respect des engagements contractuels.
- Sollicite le Maître de l'ouvrage pour le paiement de la situation des travaux N°08 d'un Montant de 59 870 655,00 DA/TTC, auquel s'ajoute une production stockée de l'ordre de 45 000 000,00 DA/TTC, soit un total de 104 870 655,00 DA/TTC.
- Signale que les ODS d'arrêt répétitifs, pour contraintes techniques, d'une durée cumulée de 47 mois ; ordonnés par le Maître de l'Ouvrage ont engendré des immobilisations des moyens humains et matériels et des perturbations dans la programmation des travaux, ayant fait subir à l'Entreprise un impact financier estimé à 180 325 942,13 DA/TTC.

**TOTAL CREANCES + PRODUCTION STOCKEE + PREJUDICE  
= 285 196 597,13 DA/TTC**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.

## Réponse à Mise en Demeure

### Raccordement à l'Autoroute EST - OUEST Dédoublément Route reliant Echangeur EST Bouira à S.E.Ghozlane - Lot 02

L'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du Marché N°80/DTP/2012, relatif à la réalisation des travaux de Raccordement vers l'Autoroute EST - OUEST : Dédoublément de la route reliant l'échangeur EST de Bouira à la ville de Sour El Ghozlane sur 23 Kms - Lot 2 du PK 05 + 500 (Ouled El Hadj Ali) au PK 11 + 000 (El Hachimia).

- Prend acte de la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Bouira, parue sur le quotidien L'Expression en date du 16/07/2017, prescrivant à L'Entreprise de :
  - Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
  - Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
  - Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
  - Respecter les engagements contractuels en général,
- Précise que les travaux, objet du Marché ne sont jamais arrêtés sans motif valable, et que le projet dispose, sur place, des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation et au bon achèvement des travaux et au respect des engagements contractuels.
- Informe le Maître de l'ouvrage que les travaux sur plusieurs sections du tracé sont subordonnés à la libération des emprises après achèvement des Ouvrages d'Art en cours de réalisation par deux (02) entreprises publiques : SAPTA et ENGOA.
- Sollicite le Maître de l'ouvrage pour le paiement de la situation des travaux N°08 d'un Montant de **79 069 126,50 DA/TTC**, auquel s'ajoute une production stockée de l'ordre de **30 000 000,00 DA/TTC** ; soit un total de **109 069 126,50 DA/TTC**.
- Signale que les ODS d'arrêt répétitifs, pour contraintes techniques et foncières, d'une durée cumulée de 47 mois, ordonnés par le Maître de l'Ouvrage ont engendré des immobilisations des moyens humains et matériels et des perturbations dans la programmation des travaux, ayant fait subir à l'Entreprise un impact financier estimé à **184 256 235,28 DA/TTC**.

**TOTAL CREANCES + PRODUCTION STOCKEE + PREJUDICE  
= 293 325 361,78 DA/TTC**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.

## Réponse à Mise en Demeure

### Réalisation de la Route reliant la ville de Bouinan à l'Autoroute EST OUEST Par le chemin de wilaya N° 114

En réponse à la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Blida, parue sur le quotidien Ennahar en date du 16/07/2017, prescrivant à l'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du **Marché N° 12/2013, relatif à la réalisation de la Route reliant la ville de Bouinan à l'Autoroute EST OUEST par le chemin de wilaya N° 114**, de :

- Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général,

Dans un délai de Soixante (60) jours ;

L'Entreprise, SPA Groupe ETRHB HADDAD :

- Précise que les travaux à l'arrêt depuis le 01/06/2017 sur Ordre de service N°36/DTP/SAM/2017 du Maître de l'Ouvrage pour cause de présence de contraintes (Habitation + réseau d'électricité) ont repris le 02/07/2017 sur ordre de service de reprise des travaux N° 52/DTP/SAM/2017.
- Demande au Maître de l'Ouvrage de lever les contraintes persistantes à ce jour (Oppositions des riverains et déplacement des réseaux) afin de permettre l'achèvement de l'ensemble des travaux.
- Informe le Maître de l'ouvrage que l'avancement physique du Projet a atteint les 80%, alors que le paiement des situations n'est qu'à 30%.
- Sollicite le Maître de l'ouvrage pour le paiement des 09 situations des travaux de la N°26 du mois de juin 2016 à la N°34 du mois de Mai 2017 d'un Montant cumulé de 1 541 066 707,51 DA/TTC, auquel s'ajoute une production stockée estimée à 220 000 000,00 DA/TTC ; Soit un total de 1 761 066 707,51 DA/TTC.
- Signale que les ODS d'arrêt, pour intempéries et contraintes, d'une durée cumulée de 11 mois, ordonnés par le Maître de l'Ouvrage ont engendré des immobilisations des moyens humains et matériels et des perturbations dans la programmation des travaux, ayant fait subir à l'Entreprise un impact financier estimé à 85 849 719,36 DA/TTC.

**TOTAL CREANCES + PRODUCTION STOCKEE + PREJUDICE**  
**= 1 846 916 426,87 DA/TTC**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.

## Réponse à Mise en Demeure

### Dédoublément de la RN 24 entre FIGUIER et Oued ISSER sur 15 Kms

En réponse à la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de BOUMERDES, parue sur le quotidien Le Courrier d'Algérie en date du 16/07/2017, prescrivant à l'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du **Marché N° 14/2012**, d'un **Montant (Marché et avenants) de 994 284 562,64 DA TTC**, relatif au **Dédoublément de la RN 24 entre FIGUIER et Oued ISSER sur 15 Kms - Lot Routes à la commune de BOUMERDES** de :

- Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général,

Dans un délai de Soixante (60) jours ;

L'Entreprise, SPA Groupe ETRHB HADDAD :

- Précise que les travaux n'ont jamais été interrompus, néanmoins cette situation pèse lourdement sur le fonctionnement du Projet.
- Sollicite le Maître de l'Ouvrage pour le paiement des situations des travaux N° 10 datée du 20/09/2016 et N° 11 datée du 08/05/2017 d'un montant cumulé de **205 302 082,91 DA/ TTC** et signale que le paiement de la dernière situation N°09 du mois d'Août 2016 ne s'est effectué que le 19/01/2017.
- Signale que les ODS d'arrêt, répétitifs, pour intempéries et contraintes techniques (Retard dans Approbation des dossiers d'exécution), pour une durée cumulée de 33 mois et 07 jours, ordonnés par le Maître de l'Ouvrage, ont engendré des immobilisations des moyens humains et matériels et des perturbations dans la programmation des travaux, ayant fait subir à l'Entreprise un impact financier estimé à **81 481 619,91 DA/TTC**.

**TOTAL CREANCES + PREJUDICE = 286 783 702,82 DA/TTC**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.

## Réponse à Mise en Demeure

### Entretien des chemins communaux - Wilaya de BOUMERDES

En réponse à la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de BOUMERDES, parue sur le quotidien Le Courrier d'Algérie en date du 16/07/2017, prescrivant à l'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du **Marché N°07/2012**, d'un **Montant de 98 558 818 DA TTC**, relatif aux **Travaux d'Entretien des Chemins Communaux « LOT N°02** : « Entretien de la route Bennoura centre ville Kharrouba sur 2700 ml ; entretien de la route Benser Ouled Arab Kharrouba sur 3000 ml ; entretien du chemin reliant le CW 107 au village Boumraou sur 2500 ml Naciria ; entretien du chemin menant vert village Bakhti sur 1500 ml - Ouled Aissa aux communes de Kharrouba - Naciria - Ouled Aissa Daira de Boudouaou et Naciria » de :

- Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général,

Dans un délai de Soixante (60) jours ;

L'Entreprise, SPA Groupe ETRHB HADDAD :

- Précise que le Projet est livré et exploité depuis juin 2013
- Reste la mise en conformité du cadre contractuel sur un poste de travail demandé par l'Entreprise et rappelé en date du 11/01/2015 par courrier sous référence 03/SM/ETRHB/TO/15 resté sans réponse à ce jour et pour lequel l'Entreprise demande l'intervention du Maître de l'Ouvrage pour débloquer cette situation.
- Au vu de ce qui précède, l'entreprise réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour l'achèvement des menus travaux restant à réaliser

## Réponse à Mise en Demeure

### Réalisation de l'Évitement de la ville de BOUMERDES sur 4840 ml

En réponse à la mise en demeure de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de BOUMERDES, parue sur le quotidien Le Courrier d'Algérie en date du 16/07/2017, prescrivant à l'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du Marché N° 32/2010, d'un Montant de 190 538 010,00 DA TTC, relatif aux **Travaux de Réalisation de l'Évitement de la ville de BOUMERDES sur 4840 ml**, de :

- Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général,

Dans un délai de Soixante (60) jours ;

L'Entreprise, SPA Groupe ETRHB HADDAD :

- Précise que le Projet a connu un arrêt continu de 58 mois par ordre de service N°01 du 31/12/2010 pour non libération d'emprise et oppositions des riverains. L'ODS de reprise n'a été notifié à l'entreprise qu'en date du 12/10/2015.
- Sollicite le Maître de l'Ouvrage pour le paiement de la situation des travaux N°03 d'un montant de **88 177 520,93 DA/TTC**.
- Informe le Maître de l'Ouvrage que l'avancement physique a atteint un taux de 70%. Les travaux d'enrobé restants sont subordonnés à l'achèvement de l'Ouvrage d'Art en cours de réalisation par l'entreprise publique **SAPTA**.

**TOTAL CREANCES = 88 177 520,93 DA/TTC**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée est réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.

## Réponse à Mise en Demeure

### Réalisation de la Nouvelle Ligne Ferroviaire à Voie Unique RELIZANE - TIARET - TISSEMSSILT sur 185 km

En réponse à la mise en demeure de l'Agence Nationale d'Etude et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires, parue sur le quotidien national El Moudjahid en date du 16/07/2017, prescrivant à l'Entreprise SPA Groupe ETRHB HADDAD, titulaire du **Marche VOB 2-00-5-5019-10 ; visas N° 162/2010 du 19/12/2010, Relatif aux Travaux de Réalisation de la Nouvelle Ligne Ferroviaire à Voie Unique RELIZANE - TIARET - TISSEMSSILT sur 185 km dans les Wilaya de RELIZANE, TIARET et TISSEMSSILT de :**

- Relancer les travaux arrêtés sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général ;

L'Entreprise, SPA Groupe ETRHB HADDAD :

- Informe le Maître que les travaux n'ont jamais été à l'arrêt et se déroulent dans de bonnes conditions.
- Demande au Maître de l'Ouvrage de lever les contraintes persistantes à ce jour qui entravent l'avancement des travaux, à savoir :
  - Oppositions et déviations de réseaux au nombre de 317; soit 1,7 contraintes / km.
  - Libération des études du Lot Gares, en souffrance depuis leur date de remise, le 13/03/2014
  - Libération des études de changement de tracés demandées par le Maître de l'Ouvrage, pour contournement des contraintes techniques majeures et évitement des agglomérations urbaines sur un linéaire minimum de 31 kms.
- Sollicite le Maître de l'Ouvrage pour le paiement des situations des travaux N° 60; 61; 62; 63 et 64 déposées le 13/02/2017 ; 03/03/2017 ; 12/04/2017 ; 11/05/2017 et 12/06/2017 respectivement et la situation de révision des prix N°02 déposée le 08/05/2017, d'un Montant cumulé de 3 638 622 263,01 DA/TTC ; auquel s'ajoute une production stockée de 1 289 000 000.00 DA/TTC; soit un total de 4 927 622 263,01 DA/TTC.

**TOTAL CREANCES + PRODUCTION STOCKEE  
= 4 927 622 263, 01 DA/TTC.**

- Au vu de ce qui précède, l'entreprise considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la livraison du Projet dans les meilleurs délais.



## Réponse à Mise en Demeure

### L'Etude de Maturation la Réalisation la Ligne à Double Voie Electrifiée TLEMCEN/AKKID ABBAS ET OUED TLELAT/AKKID ABBAS

En réponse à la mise en demeure de l'Agence d'Etudes et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires (ANESRIF), parue sur le quotidien ECHAAB en date du 17/07/2017, prescrivant au Groupement d'Entreprises SPA Groupe ETRHB HADDAD / MAPA INSAAT TICARET (Turquie), titulaire du **Marché N°OB2.00.5.5.06.13G - visa N°03/2013 du 06/02/2013**, relatif à **L'Etude de Maturation et la Réalisation du Tronçon 2 TLEMCEN/AKKID ABBAS (66 km) de la Ligne à Double Voie Electrifiée OUED TLELAT/AKKID ABBAS, Wilayas de Tlemcen et Sidi bel Abbès** de:

- Relancer les travaux à l'arrêt et/ou en retard sans motif valable ;
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction ;
- Respecter les engagements contractuels en général ;

Dans un délai de Soixante (60) jours ;

- Le Groupement, après réception de l'Ordre de Service de Démarrage des travaux en date du 20 Mars 2013 a :
  - Exécuté tous les travaux d'installation de chantier (Bases vie, carrière d'agrégats, centre de production...)
  - Elaboré et Déposé auprès du Maître de l'Ouvrage, l'étude de maturation du Projet en date du 30/03/2105
  - Elaboré et Déposé auprès du Maître de l'Ouvrage, une partie des études d'exécution en date du 16/11/2015
- Le Groupement Précise le Bureau de Contrôle et de Suivi (BCS) n'a été installé au niveau du Projet qu'en date du 26/01/2017
- Le Groupement signale que malgré l'installation tardive du Bureau de Contrôle et de Suivi (BCS), ce dernier n'a approuvé, à ce jour, aucun dossier d'exécution permettant au Groupement de démarrer effectivement les travaux.
- Le Groupement signale que les situations des travaux N°23 et N°24 d'un Montant cumulé de 403 974 803,67 DA/TTC n'ont pas encore été encaissées à ce jour.
- Le Groupement signale au Maitre de l'Ouvrage que le retard dans l'installation du Bureau de Contrôle et de Suivi (BCS) lui a causé un impact financier estimé à ce jour, à 3 127 295 845,01 DA/TTC.

**TOTAL CREANCES + PREJUDICE = 3 531 270 648,68 DA/TTC.**

Au vu de ce qui précède, le Groupement considère que la mise en demeure est injustifiée et infondée et réitère son entière disponibilité à œuvrer en commun avec le Maître de l'Ouvrage pour la réalisation du Projet dans les conditions, les meilleures